



## LE SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES PÂTES ET PAPIER D'ALMA INC.

20, rue Saint-Joseph Sud, Alma Lac-Saint-Jean QC G8B 3E4  
Tél. : 418 662-4034

Alma, le 13 octobre 2010

Monsieur Clément Gignac  
Ministre du Développement économique, de  
l'Innovation et de l'Exportation  
710 Place d'Youville, 6<sup>e</sup> Étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU  
TRAVAIL

Déposé le : 24 mai 2011

No. : CET-119

Secrétaire : Emilie Jean

### Objet : Récompense attribuée dans le cadre de la restructuration d'AbitibiBowater

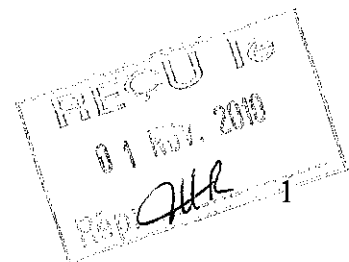
Monsieur le Ministre,

Comme exécutif syndical, représentant les travailleurs et travailleuses du Syndicat des pâtes et papier d'Alma, nous croyons que nous n'avons pas été traités avec justice et équité dans la réorganisation d'AbitibiBowater.

Par la présente, nous vous adressons notre désaccord sur le chapitre portant sur la rémunération de la direction, des administrateurs, des régimes et programme incitatif inclus dans le plan de réorganisation et de transaction publié le 2 août dernier.

La lecture de ce chapitre nous a fait sursauter et nous a carrément choqués. Particulièrement le paragraphe « c » titré : « **Récompense attribuée dans le cadre de la restructuration** ». Nous en citons d'ailleurs un passage :

*« À la date de mise en oeuvre, la Société adoptera et appliquera un programme de motivation axé sur le rendement visant à récompenser les actions et les initiatives favorisant la réorganisation fructueuse et rapide de la société. Ce programme offrira à certains membres de la direction une récompense en espèce unique liée au dénouement de la restructuration (la prime de restructuration) d'une valeur totale d'environ six millions de dollars américains. Une cinquantaine de membres de la direction, cadres supérieurs et cadres qui sont essentiels au rendement et à la réorganisation de la Société recevront une prime de restructuration de 30 % à 100 % de leur salaire de base réduit.... » (Notre souligné)*



Nous nous adressons plus particulièrement à vous, car au tout début de cette restructuration, vous avez adressé par communiqué que dans cette démarche, tous les gens impliqués devront faire leur part en spécifiant précisément les travailleurs.

Les travailleurs que nous représentons ont répondu à la demande. Cependant, dans le processus de négociation, nous avons demandé aux représentants de l'employeur si nos sacrifices serviront à donner des primes et la réponse fût négative. Si la réponse avait été affirmative, la négociation aurait été différente.

Comme travailleurs, nous croyons fermement avoir contribué substantiellement à cette restructuration en accordant des diminutions de plus de 17 % de nos conditions de travail.

Agir de la sorte de la part d'AbitibiBowater, c'est avouer que tous les efforts que les travailleurs ont faits dans cette restructuration comptent moins que ceux faits par un petit groupe d'individus qui, comme par hasard, occupent tous des postes de direction.

Ceci va à l'encontre de la reconnaissance que le gouvernement fait aux employés dans le préambule de l'entente concernant les exploitations de pâtes et papier d'Abibow Canada au Québec.

***« Il est clair pour le gouvernement que les améliorations possibles des marges bénéficiaires du plan d'affaires présenté seront possibles en partie grâce aux efforts déployés par Abibow et ses employés ».***

Nous sollicitons donc votre appui pour convaincre le nouveau conseil d'administration de ne pas donner suite aux récompenses accordées à ce petit groupe, car nous les méritons tous.

L'exécutif

Syndicat national des travailleurs et travailleuses des pâtes et papier d'Alma

CC. M. Sylvain Parent, président FTPF

Mme Claudette Carbonneau, présidente CSN

M. Richard B. Evans, président conseil d'administration AbitibiBowater inc.